



Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 09 – 02 - RAPPORT 2017 DE LA COBAS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX
Nicole NUGEYRE donne procuration à Ludovic DUCOURAU
Maryse LALANDE donne procuration à David DELIGEY
Sylvie BANSARD donne procuration à Évelyne DONZEAUD
Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Danièle DUBOURDIEU donne procuration à Bruno DUMONTEIL
Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

L'Article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport indique:

- la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;
- le prix total de l'eau et ses différentes composantes

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de ces éléments dans le rapport 2017 de la COBAS sur le prix et la qualité du service public de l'eau qui vous a été transmis sur clé USB et qui était tenu à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sous forme papier.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée municipale.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : NON SOUMIS A UN VOTE

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le 25 septembre 2018
GUJAN-MESTRAS le 25 septembre 2018